



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 16 MAI 2007

**Direction Générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service du budget et
de l'égalité des
chances**

**Sous-direction de
l'orientation, de
l'adaptation scolaire et
des actions éducatives**

**Bureau
des actions
éducatives, culturelles
et sportives**

DESCO B2-3/ JBG
n° 2007- 0225

Affaire suivie par
Joëlle Billon-Galliot
Téléphone :
01 55 95 12 65
Fax : 01 55 55 21 19
Courriel :
joelle.galliot
@education.gouv.fr

**Service des
enseignements et des
formations**

**Sous direction des
écoles, des collèges et
des lycées généraux et
technologiques**

**Bureau des écoles
DGESCO A1-1**

Affaire suivie par
Frédérique Pipolo
Téléphone
01 55 55 14 21
Fax
01 55 55 38 92
Mél.
frederique.pipolo
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Le ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les rectrices et les
recteurs

Mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
des services départementaux de l'éducation
nationale

Objet : Centenaire de l'Association des maires de France

L'Association des maires de France (AMF) fêtera en 2008 son centenaire. A cette occasion, le ministère de l'Education nationale entend rappeler à la communauté éducative l'importance des relations qu'il entretient avec l'AMF ; c'est la raison pour laquelle il propose, en partenariat avec l'association, une opération d'envergure à destination des cycles 2 et 3 de l'école élémentaire.

L'objet de cette opération est de sensibiliser les élèves au fonctionnement de leur mairie à travers deux actions simultanées :

- un projet élargi, visant à mobiliser écoles et communes autour d'actions partenariales afin d'encourager à une meilleure compréhension par les élèves des enjeux civiques liés à la vie des collectivités locales ;
- un concours plus spécifique de création, ouvert aux écoles volontaires.

Vous trouverez ci-joint les documents présentant ces deux volets complémentaires ; je vous remercie de bien vouloir en assurer la diffusion la plus large auprès des équipes éducatives. De son côté, l'AMF assurera la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des communes affiliées.

J'attire votre attention sur la portée éducative de cette opération qui constitue une occasion privilégiée de consolider les liens que la communauté éducative entretient avec les collectivités de proximité.

P/ le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis NEMBRINI

A LA RENCONTRE DE SA MAIRIE

Contexte de l'opération : Mobilisation des élèves des écoles primaires de métropole et d'outre-mer à l'occasion de la célébration du centenaire de l'AMF.

Les objectifs :

- Amener les élèves, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à connaître une institution proche : « la mairie et sa commune » (socle commun de connaissance, pilier 6) ;
- Se préparer à sa vie de citoyen : « Favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et les principales règles qui fondent la République. Permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie » (socle commun de connaissance, pilier 6) ;
- Amener l'élève à concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques (socle commun de connaissance, piliers 5 et 7)
- Permettre aux élèves par le dispositif proposé, d'atteindre les objectifs pédagogiques disciplinaires et transversaux visés par les programmes de l'école élémentaire (piliers 1 et 5).

Les support : le concours « Dessine-moi ta commune ».

La possibilité est offerte aux équipes éducatives qui le souhaitent d'engager les élèves des cycles 2 et cycle 3 à participer à un concours dont le règlement est proposé en annexe

Le soutien apporté par les communes pour cette opération :

Les mairies pourraient permettre aux élèves de :

- visiter les locaux,
- interroger le personnel pour comprendre le fonctionnement (réalisation d'interviews)
- participer à une réunion du conseil municipal sur le modèle de l'opération Parlement des enfants
- assister à une manifestation de la commune (mariage, inauguration etc)
- investir une salle autour d'un thème : « *Raconte, chante et dessine ta commune* »...

Mise en œuvre par les élèves :

Les élèves des classes vont, à travers différents domaines :

- écrire, lire, dire des textes sur le fonctionnement de leur commune (production de textes et/ou recherche documentaires) ;
- rencontrer des personnages clés de leur ville ou village et les questionner
- interroger le patrimoine historique, véhiculé notamment par les archives photographiques en consultant les collections des mairies, écoles, familles (à condition de concentrer les recherches sur des lieux précis : mairie, école, église, restaurant connu, bord de rivière, lieu emblématique, etc.)
- réaliser des œuvres plastiques (dessins, livres, photos...) ;
- apprendre des chansons, inventer une chanson sur la commune (collaboration avec les écoles de musique en vue d'une prestation finale)
- laisser des traces pour d'autres classes, au moyen des technologies nouvelles (Pilier 4).

Les productions pourront être exposées dans les mairies ouvertes pour l'occasion au public scolaire, aux parents et citoyens.

Evènement festif

Un événement pourra être organisé par la commune, en lien avec les enseignants, pour permettre aux élèves de rendre compte de leur expérience en la partageant : lecture de texte, poèmes, chant.....

Calendrier : lancement du dispositif dès avril 2007 pour la rentrée de septembre 2007

Mise en œuvre dans les classes dès septembre pour une remise des contributions fixées à la date du 6 octobre, avec incitation à prolonger au-delà

Exposition des travaux d'élèves :

- Pendant la « journée découverte » dans les mairies (week-end du 19 au 21 octobre)

Lancement de l'opération :

- courrier de la DGESCO aux IA-DSDEN (mai 2007)
- information par l'AMF du dispositif auprès des mairies

Prolongements :

Les contributions sélectionnées par les jury communaux et départementaux seront présentées à l'occasion du 90^{ème} Congrès des maires de France (sous la forme d'une exposition) et du Salon de l'Education à la Porte de Versailles.